

Établissement public Paris Musées
30 rue de Chabrol
75010 PARIS

Liste des dons manuels et legs acceptés au nom de la Ville de Paris par L'établissement public Paris Musées - Musée Carnavalet – Histoire de Paris

La Présidente,

Vu les articles L. 2242-3, L. 2221-10 et R. 2221-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L. 1121-4 du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la délibération du Conseil de Paris SG-153/DAC-506 du 20 juin 2012 portant création de l'établissement public Paris Musées ;

Vu la délibération du conseil d'administration de l'établissement public Paris Musées en date du 16 octobre 2020 déléguant certains pouvoirs à sa Présidente ;

Vu les avis des commissions scientifiques d'acquisition de l'établissement public Paris Musées en date du 4 juillet 2025 ;

Vu les avis de la commission scientifique régionale compétente en matière d'acquisition organisée par la Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France en date du 23 et 24 septembre 2025 ;

Arrête

ARTICLE 1 : L'établissement public Paris Musées accepte au nom de la Ville de Paris les dons manuels et legs suivants d'une valeur totale estimée à 78 100,00 €.

Il s'agit de :

Œuvres affectées au Musée Carnavalet – Histoire de Paris :

Œuvres	Donateurs	Estimations
<i>Le fond de la Seine</i> , Ivan Argote, 2023-2024, fichier vidéo, 16'16'', édition 1/5 accompagné de 2 tirages photographiques encadrés, jet d'encre et peinture à l'huile sur papier Fine Art	Ivan Argote	52 000,00 €
Passage 1981-2006, Nathalie Gautier-Hartog, 1981-2006, tirages et jet d'encre	Nathalie Gautier-Hartog	2 600,00 €
Collection de 82 médailles, vermeil, argent, bronze, cuivre et plomb et 39 jetons de présence horticoles, argent, bronze ou cuivre fin XIXème-début XXème	Daniel Lejeune	3 500,00 €
Sept sculptures/plans reliefs sur Paris de Sylvie Sandjian, plâtre et ciment, réalisées entre 1988-1991	Sylvie Sandjian	17 000,00 €
<i>Bercy</i> , plan-relief de Sylvie Sandjian, plâtre et ciment	Sylvie Sandjian	3 000,00 €

Date de mise en ligne : le 31 décembre 2025

ARTICLE 2 : Une copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Région Île-de-France, Préfet de Paris
- Monsieur le Directeur régional des finances publiques

Fait à Paris, le 24 décembre 2025
Pour la Présidente du conseil d'administration,
La Directrice des Expositions et des Publications

Julie BERTRAND